

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 32 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h. 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 » soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
{Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
{Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 22 Mai.

Est-il vrai qu'il se prépare pour le 23 mai une manifestation populaire en souvenir de la défaite de la Commune et en faveur de l'amnistie ?

Est-il vrai que les meneurs de cette démonstration veulent en profiter pour amener la foule contre les établissements congréganistes et mêler ainsi leurs haines anti-religieuses à leurs revendications anarchiques ?

Cette idée, dit la *Liberté*, a pu passer sans doute par la tête de quelques-uns des éternumènes et des fauteurs de désordre qui agissent sur le parti radical ; mais nous doutons que leurs détestables conseils soient suivis.

Le langage des organes de l'extrême gauche est généralement opposé à cette imprudente manifestation. Ils dissuadent leurs amis de s'y associer. Ils semblent comprendre que ce serait faire admirablement le jeu des ennemis de la République.

Une manifestation annoncée est d'ailleurs une manifestation avortée. L'autorité avertie est sur ses gardes. La force armée est prête à dissiper les rassemblements séditieux. Nous ne pensons pas que, même parmi les plus exaltés, il y en ait beaucoup qui veuillent s'exposer à être chargés par la cavalerie ou arrêtés par les soldats et les gardiens de la paix publique.

Que les leçons du passé, ajoute la *Liberté*, éclairent donc ces incorrigibles promoteurs des troubles populaires. Veulent-ils nous ramener aux mauvais souvenirs de 1848, où sous tous les prétextes, tantôt à cause des bonnets à poil, tantôt à cause de la Pologne, on voyait défiler sur les boulevards de Paris de longues files de gens de sac et de corde qui ne rêvaient que de jeter la représentation nationale à la Seine, de faire une révolution où tout au moins une émeute, et d'installer à l'Hôtel de Ville un gouvernement démagogique ?

Ces journées tumultueuses ont perdu la deuxième République ; si on les renouvelle témérairement, elles perdront à coup sûr la troisième.

D'après nos propres renseignements de Paris, nous croyons pouvoir prémunir les lecteurs du *Journal du Lot* contre toute crainte ayant le moindre caractère sérieux.

On lit dans le Français :

D'après des renseignements qui paraissent sérieux, M. Jules Ferry prétendrait faire servir à sa politique l'embarras même que les radicaux voudraient causer au gouvernement avec leur manifestation de dimanche. On fermerait rigoureusement les abords du Père-Lachaise aux manifestants, et quelques cris de : « Chez les Jésuites ! » poussés dans la foule, auraient pour résultat de conduire rue Lhomond la démonstration. Une petite émeute à la porte de la maison des Jésuites, le bris de quelques carreaux s'en suivraient. Profitant du prétexte qu'il aurait lui-même fait naître, le gouvernement, dès lundi, fermerait, par mesure d'ordre, l'école Sainte-Genève. L'opportunisme a-t-il en effet suggéré à M. Jules Ferry cette manœuvre ? Quoi qu'il en soit, il était bon que le public fût averti de ce qui pourrait bien se préparer.

Ceux qui supposent à M. Ferry le dessein que nous venons d'indiquer rapportent une conversation qu'il aurait eu ces jours derniers. Un de ses amis lui demandant comment le cabinet sortirait de la mauvaise affaire dans laquelle il s'était engagé avec les décrets, le ministre aurait dit : « C'est fort simple ; il arrivera nécessairement quelque trouble, et, au premier désordre, nous ferons fermer les écoles des Jésuites — afin de les protéger. »

Le bruit a été répandu, que la nomination du général de Gallifet au poste de commandant de l'armée de Paris était tout à fait imminente. On dément cette rumeur.

A propos du discours de Saint-Maixent, voici comment les feuilles radicales traitent ce même général.

Écoutez le Mot d'Ordre :

M. de Gallifet n'a pas manqué dans son discours de chanter les louanges de son nouveau maître, M. Gambetta.

Dans les paroles prononcées par M. de Gallifet, il y a tout à la fois, *aplatissement, ambition, audace et mensonge*. Il y a surtout pour les républicains sincères un avertissement ; les *aventuriers sont à l'affût*... que les républicains s'en souviennent.

La République aurait dû chasser ce fusilleur depuis longtemps.

Il faut en finir avec L'INDULGENCE, L'OUBLI ET LE PARDON.

La Justice :

Beaucoup de gens voient en lui un général de coup d'Etat, prêt à louer son épée à tous les partis.

Le Citoyen :

On a pu voir cela : la République déléguant à une manifestation, à une solennité républicaine, celui qui, plus qu'aucun de ceux dont le nom est inscrit en lettres rouges dans l'histoire de l'horrible semaine, a eu les mains couvertes du sang républicain ; celui qui, après avoir tout massacré, n'a pu noyer sa haine dans le massacre ; celui qui fusillait en bloc vieillards, enfants et femmes en leur jetant son nom comme un défi ; celui qui, après avoir été « chef de brigands » au Mexique, a tenu à couronner sa carrière, en France, en se faisant le bourreau qu'il s'est fait.

Pauvre République ! Quel boulet te font traîner ceux par qui tu t'es laissée prendre ! Quelle honte tu endosses !

Pour juger le ministère qui n'a pas craint de gracier et de faire rentrer de Nouméa à Paris un nombre si considérable de communards, il est bon de relire les séances de la Commune, en 1871.

Le *Mot d'Ordre* vient de faire quelques citations, en approuvant les atroces décisions prises dans ces jours néfastes. Plusieurs journaux de Paris les reproduisent ; mais pour bien montrer où nous en sommes arrivés, depuis que les *purs* se sont emparés de la République pour la gouverner à leur guise, en repoussant tous les hommes qui s'étaient ralliés à cette forme de gouvernement, parce qu'ils considéraient la République comme un terrain neutre appartenant à tous.

Dans l'une de ces séances, le citoyen Amouroux, qui honore présentement Paris de sa présence et le *Mot d'Ordre* de sa col-

laboration, réclamait que l'on fusillât les otages :

Je suis d'avis qu'on doit user de représailles. En présence de ce qui se passe, je demande quel usage on fait de la loi sur les otages. Devons-nous condamner les gens détenus à ce titre ? Mais est-ce que les Versaillais jugent nos gardes nationaux ? Pour chacun de nos frères assassinés, répondons par une triple exécution. Nous avons des otages, parmi eux des prêtres. Frappons ceux-là de préférence.

L'*Océan*, journal légitimiste de Brest, publie en tête de sa première page l'avis que, à l'élection législative du 6 juin, S. G. Mgr Freppel, évêque d'Angers, se porte « candidat catholique » de la troisième circonscription de Brest.

Une souscription est ouverte par l'*Océan* afin de couvrir les frais de l'élection du candidat catholique.

Le *Journal du Loiret*, si connu par les informations qu'il reçoit des sommités du parti conservateur, croit savoir, qu'en posant sa candidature Mgr Freppel a passé outre à tous les conseils des chefs du parti conservateur et de personnages très importants du monde catholique.

Voici l'opinion du *Parlement* sur cette candidature :

Nous avons exprimé l'espoir de voir échouer le citoyen Blanqui dans la première circonscription de Lyon. Nous formulons le même vœu au sujet d'une autre candidature, infiniment plus respectable, posée à l'extrémité opposée du pays. Nous souhaitons vivement que les électeurs de Brest ne donnent point leurs voix à l'évêque d'Angers, Mgr Freppel, qui sollicita leurs suffrages.

Est-il vrai qu'au temps où nous sommes, le clergé catholique soit l'objet de défiances, de ressentiments, de haines ardentes. Le fait existe, et comment ne pas le constater ? C'est ce moment qu'un évêque vient choisir pour apporter un aliment de plus à l'incendie, pour se jeter dans la mêlée politique. C'est en vérité d'une maladresse singulière, et les pires ennemis de l'Eglise catholique n'auraient pu lui donner un plus pernicieux conseil !

Les ennemis du clergé lui reprochent d'apporter, dans l'exercice de son ministère, des préoccupations, des pensées, des projets qui devraient lui rester étrangers. Ils lui reprochent de faire de la politique. C'est là le motif, ou, si l'on veut, le prétexte sur lequel une partie du pays, la majorité de la Chambre, le gouvernement, s'appuient pour mettre le clergé en suspicion, pour le menacer, pour prendre contre lui des mesures de défense ou d'agression. Et voici que, sous couleur de protester contre ces mesures, un membre éminent de l'épiscopat se porte candidat dans une élection législative ! Vit-on jamais pareille inconscience ?

Et quel évêque ? Celui qui, de tous ses collègues, a montré de tout temps le plus de violence et de fougue dans la lutte contre nos institutions, contre les idées libérales elles-mêmes, celui qui personnifie le mieux, aux yeux de la France et de l'Europe entière, les doctrines réactionnaires et ultramontaines, celui qui, fonctionnaire de la République, se pose en toute occasion en partisan déclaré de la monarchie.

Si l'évêque d'Angers, mieux conseillé ou éclairé par des réflexions nouvelles, n'abandonne point au dernier moment sa candidature, nous espérons que les électeurs de Brest, plus prudents que lui, ne voudront point exposer à un péril de plus l'Eglise catholique déjà si menacée. Quelque antipathie que soulève la politique religieuse du gouvernement, il serait souverainement impolitique de manifester cette antipathie en nommant Mgr Freppel. Que les radi-

caux extrêmes lui donnent leurs voix, rien ne sera plus naturel : il joue leur jeu et les sert mieux qu'aucun des leurs. Aucun républicain libéral ne votera pour lui.

SÉNAT

Séance du 20 mai.

M. le vice-président Rempont. — Messieurs les sénateurs, j'avais conservé l'espoir qu'avec un peu de repos et grâce au climat du midi de la France, notre président pourrait reprendre ses fonctions ; cet espoir vous l'avez partagé avec moi et vous avez repoussé à l'unanimité la démission que lui avaient suggéré des sentiments de délicatesse. Nos espérances se sont trouvées déçues et j'ai reçu ce matin de M. Martel la lettre suivante. (Mouvement d'attention) :

« Messieurs les sénateurs, très chers collègues, » En refusant ma démission vous m'avez comblé. » Par respect, par déférence pour le Sénat, je voudrais me soumettre au vœu qu'il a émis avec une bienveillance dont je suis profondément touché. » Ni la bonne volonté ni le patriotisme ne me manquent pour cela, mais ce qui fait absolument défaut c'est la santé ; ce sont les forces qui sont épuisées. Je vous assure que dans l'état où je me trouve ne prévoyant pas le moment où il me serait possible de remplir les fonctions que vous m'avez fait l'honneur de me confier ; je considère comme un devoir de vous les remettre. Je vous prie, messieurs les sénateurs, très honorés collègues, de vouloir bien, en acceptant ma démission, croire à mon inaltérable reconnaissance et d'agréer l'hommage de tous mes sentiments de très haute considération. — Signé : L. Martel. » (Mouvement).

Je crois, dit monsieur le président, être l'interprète du Sénat entier en exprimant tous les regrets qu'il éprouve de cette démission forcée de notre président et tous mes vœux pour un prompt rétablissement. (Assentiment unanime et marques d'approbation).

INFORMATIONS

Nous lisons dans les *Tablettes d'un spectateur* :

Il nous revient que M. de Freycinet, justement préoccupé des inquiétudes qui se manifestent dans les départements, aurait le plus grand désir d'ajourner l'exécution des décrets du 29 mars.

En conséquence, il serait question d'attendre au moins jusqu'au mois d'octobre.

L'*Estafette* annonce que des ordres ont été donnés pour que les troupes de la garnison de Paris soient consignées le 23 mai.

D'après le même journal le gouvernement aurait donné des ordres pour que la troupe ne fasse, sous aucun prétexte, usage de ses armes.

Le conseil des ministres s'est occupé de la question des grèves du Nord. M. Constans, rendant compte de son voyage, n'a point caché son découragement.

Les gauches sénatoriales et les droites, tiendront, lundi, réunions plénières.

Il paraîtrait que M. Jules Ferry n'a pas toujours été le grand contempteur des idées religieuses qu'il est aujourd'hui. Un bibliophile de l'arrondissement de Saint-Dié signale à l'*Univers* un livre — le *Catéchisme philosophique*, ou Recueil d'observations propres à défendre la

religion chrétienne contre ses ennemis — auquel est annexé le certificat suivant :

ACADÉMIE DE NANCY
Collège de Saint-Dié.

Les membres composant le bureau d'administration du collège de Saint-Dié certifient que, dans la distribution solennelle qui a eu lieu aujourd'hui,

M. Ferry Jules de Saint-Dié, externe, élève du premier cours, a remporté le premier prix d'instruction morale et religieuse.

Donné à Saint-Dié, le 23 août 1845.
Le sous-préfet,
Dispor.

On lit dans le Journal de Roubaix :

Il y a quelques jours, des placards portant un appel à la guerre civile ont été affichés sur les murs de la ville. D'autres exemplaires de ces mêmes placards ont été glissés sous la porte de maisons occupées par des ouvriers. En voici le texte. Nous le reproduisons en respectant scrupuleusement l'orthographe et la rime :

Allons, ouvriers de nos villes
Dites moi quel sont vos intentions
Choisissez la guerre civile
Et puis la révolution (bis)
Réunissez vous avec ordre
Prenez garde aux espions
Qui dans toutes vos réunions
Se joignent à vous avec l'ordre

REFRAIN

Allons, bon citoyens
Soyons républicain
Établissez la guerre civile
Et la Révolution

Il faudra donc que le sang coule
Pour purger notre patrie
Ou que les cordes se déroulent
Et planter des piques (bis)
Il faut les pendre à la lanterne
Tout ces gueux de fabricant
Qui s'enrichissent à nos dépens
Nous voulons y mettre un terme

Allons, bon citoyens, etc.
Et vous qui êtes sujet belge
Voulez-vous y prendre partie
Jurer vous de rester fidèle
A notre chère patrie (bis)
Avec nous prenez les armes
Sans pitié nous égorgerons
Ceux qui font tort à la nation
Et nous réduise à l'esclavage

Allons, bon citoyens, etc.

Ces placards sont illustrés de deux desseins placés vers l'extrémité inférieure; l'un, celui de gauche, représente une guillotine, un prêtre et un fabricant. Le prêtre tient un crucifix et semble exhorter le fabricant à se préparer à la mort. Sous ce dessin on lit cette légende : « A. X... (le nom d'un fabricant) et toute sa clique. » Dans le second dessin, on voit une potence à laquelle un homme est suspendu. Cet homme est le rédacteur en chef du Journal de Roubaix. C'est de reste ce qu'a tenu à bien faire connaître l'auteur du placard, car au pied de la potence sont tracés ces deux mots : « Reboux pendu. »

Pendant qu'en France on supprime l'aumônerie militaire, un journal anglais annonce qu'on vient de rétablir la messe à la Tour de Londres, pour les officiers et les soldats catholiques de la garnison.

C'est un ancien officier de la brigade de la Tour de Londres, M. Bowden, qui a obtenu cette rénovation d'un usage qui n'a pas été mis en pratique depuis Henri VIII.

La question des chemins de fer

Enfin voilà enterrée une question qui avait soulevé la réprobation publique. Hier M. Varroy s'est présenté devant la commission des chemins de fer, et grâce à son argumentation aussi solide que pressante, force a été à la commission des chemins de fer de laisser au gouvernement liberté complète d'étudier le meilleur mode d'exploitation des lignes actuellement en possession de l'Etat, sauf, cette expérience faite et réussie, à introduire petit à petit sur les autres lignes à construire ou à racheter le même mode d'exploitation.

Voilà donc une fois de plus confondu honteusement, le projet de ceux qui, sous le couvert de la constitution d'une Société fermière, voulaient jeter la France dans une aventure financière qui aurait détruit pour de longues années l'équilibre de son budget.

CHRONIQUE LOCALE

Au milieu des injures, que le *Republicain* et le *Réformateur du Lot* nous font l'honneur de nous prodiguer, le *Republicain* nous déclare qu'il connaît de *fervents catholiques qui ne sont pas des jésuites* (sic). Il a voulu dire, sans doute, *qui ne défendent pas les jésuites*.

Nous l'invitons à nous citer dans tout le clergé du Lot et dans tout le clergé de France un seul homme qui approuve la politique de l'article 7 et des décrets du 29 mars. Nous l'invitons aussi à nous indiquer en quel endroit se trouvent les *fervents catholiques* qui se séparent du clergé sur ces questions, non-politiques, mais religieuses.

Le *Republicain* profite de l'occasion pour protester contre le drapeau rouge. Nous n'avions rien dit à cet égard qui explique sa colère. Mais puisqu'il aborde ce point intéressant, on se demande pourquoi, repoussant le drapeau rouge, il en adopte le programme, c'est-à-dire la guerre aux congrégations qui indique et précède la guerre directe à la religion elle-même, l'amnistie qui nous a rendu de si beaux échantillons de Nouméa, la révocation au profit des frères et amis, enfin l'exclusion de tout ce qui n'accepte pas sans sourcilier le *credo* d'une coterie d'incapables et d'ignorants.

Il y a des distinctions subtiles que le bon sens public ne comprend pas. La liste de candidats au Conseil général, que les radicaux sont en train d'élaborer, sera pour lui la liste du drapeau rouge. On ne s'abusera pas à ce sujet, malgré toutes les déclarations et tout le passé bonapartiste, légitimiste ou orléaniste de ceux qui y figureront.

A propos des tendances radicales à l'exclusion, un ancien préfet de police disait en parlant des *Montagnards* de 1848 qui sont les radicaux d'aujourd'hui : « Quand ils sont dix, il y en a cinq qui en expulsent cinq. Sur les cinq restants, il y en a trois qui en expulsent deux. Dès qu'ils ne sont plus que trois, je suis avec l'un des trois, et je m'arrange de façon à ce que les deux autres se dévorent entr'eux. »

Telle est la vérité historique et mathématique. Nous avons la conviction, du reste, que les deux derniers restants à Cahors seraient le *Republicain* et le *Réformateur*, qui remplissent toutes les conditions voulues pour bien se dévorer entr'eux, ainsi qu'ils l'ont prouvé en mainte et mainte occasion. Nous rappellerons en temps opportun ces raclées fraternelles.

Un bien joli mot dans le *Republicain*, pour terminer : « M. Dufour S'ÉTAIT TROMPÉ en se donnant comme républicain. » Il s'agit de M. Dufour, sous-directeur de la ferme-école du Montat, membre et secrétaire du Conseil général du Lot. Les radicaux combattent sa réélection parce qu'il adopta, l'an dernier, avec MM. Cambres, Pradines et divers autres membres de la majorité républicaine, le vœu de notre assemblée départementale contre l'article 7.

Voyez vous M. Dufour votant pendant neuf années consécutives avec les républicains, fidèle, résolu, inébranlable au 24 mai 1873 comme sous le 16 mai 1877, et pourtant (entendez bien) SE TROMPANT lui-même. Est-ce assez joli ?... C'est à rendre Gribouille jaloux. Et Jocrisse, donc !

Une cérémonie pleine d'espérance s'accomplissait ce matin, dans la chapelle du Grand Séminaire, Mouséigneur, assisté du Chapitre de la Cathédrale et entouré d'un nombreux clergé, y célébrait l'Ordination générale. 76 séminaristes, dont 20 pour la prêtrise y prenaient part. C'est ainsi que l'Eglise manifeste sa vie et sa confiance dans l'avenir au moment même où

tant de desseins insensés appellent sa ruine ; où tant de voix égarées proclament sa mort.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE.

Concours pour le su numéraire.

Avis. — La liste des candidats qui désirent se présenter au concours de 1880 pour l'administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, devra être transmise, le 15 juin prochain, à l'administration. Les jeunes gens qui désireraient y être compris sont invités à se présenter devant le Directeur, à Cahors, d'ici au 2 juin au plus tard, pour faire leur demande et fournir les pièces nécessaires.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Création d'emploi d'archivistes dans les bureaux d'Etat-major.

Avis. — Par décret du 8 mai 1880, il est créé un corps d'archivistes des bureaux d'Etat-major comptant différentes classes, auxquelles on arrivera par avancement.

Le ministre de la guerre a décidé qu'un concours serait ouvert pour les places d'archivistes de 3^e classe, comportant un traitement de 2,024 fr. net.

Les sous-officiers actuellement dans leurs foyers en attendant leur passage dans la réserve et ceux qui appartiennent à la réserve de l'armée active ou à l'armée territoriale seront admis à concourir pour ces emplois concurremment avec les sous-officiers actuellement sous les drapeaux.

Les candidats subiront le 15 juin prochain, des épreuves écrites au chef-lieu de la subdivision de région de leur résidence et les épreuves orales, quinze jours après, au chef-lieu du corps d'armée, devant une commission composée d'officiers supérieurs.

Les sous-officiers des catégories indiquées ci-dessus pourront prendre connaissance du décret, des instructions, des conditions du concours, des programmes d'examen et des tableaux de solde, dans les bureaux de Recrutement où ces divers documents seront mis à leur disposition.

Les sous-officiers qui désireraient concourir devront envoyer pour le 30 mai au plus tard, une demande au général commandant la subdivision de région dans laquelle ils ont fixé leur résidence.

SÉANCE MUSICALE

Donnée par M. ÉMILÉ WROBLEWSKI, pianiste-compositeur, membre de plusieurs ordres, ancien élève de Chopin et de Rossini, dans la salle de l'Orphéon (Hôtel-de-Ville), le dimanche 23 mai, à 8 heures 1/2 du soir.

PROGRAMME :

1^{re} Partie.

- Rapsodie..... Liszt.
- Menuet, dédié à Francis Planté..... Wroblewski.
- Marche hongroise..... Liszt.
- Les Willis..... Wroblewski.
- Valse, Op. 18..... Chopin.
- Fantaisie sur les Huguenots..... Thalberg.

2^e Partie.

- Impromptu..... Chopin.
- Polonoise et Mazurke..... Wroblewski.
- Le mouvement perpétuel..... Weber.
- Dernier souvenir..... Wroblewski.
- Le Lac, de Niedermeyer, transc. } Wroblewski.
- Galop Chromatique..... Liszt.
- Fantaisie sur la Favorite..... Wroblewski.

Prix d'entrée : 3 francs.

On peut se procurer des billets chez M. Cirma, libraire-éditeur, et le soir, au Contrôle.

LA QUESTION DES VINS

Le gouvernement en présence de l'extension que la fraude des vins a prise depuis quelque temps, fraude qui consiste à couper les vins naturels avec les vins extraits des raisins secs qui contiennent une quantité disproportionnée d'alcool et sont, par conséquent, très nuisibles à la santé, vient d'arrêter que dans toutes les villes de France, il devra être exercé non seulement à l'arrivée des vins mais même quand ils seront entrés en ville, un contrôle des plus sérieux afin de traduire en police correctionnelle les délinquants ; ordre a été envoyé à tous les parquets d'avoir à sévir rigoureusement contre les coupables.

A Paris, les ordres ministériels ont reçu depuis cinq jours pleine et entière exécution.

Afin de déjouer les manœuvres des marchands de vin, la police fait surveiller dans toutes les

rues les charrettes portant des fûts ; ces charrettes sont suivies par un agent jusqu'à la maison du destinataire. Là, les agents prennent des échantillons qu'ils cachètent devant le conducteur ; dans les vingt-quatre heures l'analyse est faite et si le vin est fraudé, procès-verbal est dressé et envoyé au Parquet qui adresse immédiatement à l'expéditeur assignation à comparaître en police correctionnelle.

Grâce à ces mesures efficaces, quatre des plus gros marchands de vin de Bercy vont comparaître devant la police correctionnelle.

La France, publie ce qui suit :

D'après les rapports relatifs aux récoltes, l'influence de la lune rousse a été moins grande qu'on ne croyait.

Dans le Lot, la végétation est magnifique ; les récoltes en herbe ont un bel aspect ; les vignes donnent de belles espérances ; de même dans la Gironde et le Languedoc.

Dans le Nord, les blés, avoines, trèfles se présentent dans de bonnes conditions.

En résumé, disent les rapports précités, les craintes qu'avaient fait naître l'hiver et les derniers froids sont aujourd'hui dissipées.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 19 mai.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2.093	1.979	1.30 à 1.86
Vaches.	573	505	1.05 à 1.74
Taureaux.	402	92	1.06 à 1.56
Veaux.	1.213	1.170	1.40 à 2.40
Moutons.	19.202	18.402	1.50 à 2.22
Porcs.	3.411	3.411	1.60 à 2.90

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 15 au 22 Mai.

Naissance.

Bach, Augustine, à Labarre,
Despèroux, Augustine, Boulevard-Sud.
Besse, Lucien, à Arbouys.

Mariages.

Rolles, Jules, et Sirech, Anne.
Larrive, Jean, et Vertut Marie.

Décès.

Séjol, Guillaume, 74 ans, Boulevard-Sud.
Bocs, Jacques, Boulevard-sud, 22,
Valel, Marc, 41 mois, rue Valentré.

Pour la chronique locale, A. Layton

DERNIÈRES NOUVELLES

La détente s'accroît à Roubaix, mais les distributions d'argent continuent quoique moins importantes. Cet argent vient de Belgique et d'Angleterre.

M. Lepère, ministre démissionnaire, qui avait été président du groupe de l'Union républicaine (160 radicaux très rapprochés de l'extrême-gauche), vient de se faire inscrire à la gauche pure. La désillusion arrive pour M. Lepère. Elle viendra pour bien d'autres.

Les journaux ministériels s'aperçoivent que tout le monde a compris, que M. Léon Say ne revenait de Londres à Paris que pour obtenir la présidence du Sénat. Cette finasserie ayant produit le plus mauvais effet, M. Léon Say revient, dit-on, à Londres ; mais les sceptiques croient que la tentative n'est pas finie, et que d'ici à mardi il y aura encore du nouveau. C'est mardi, en effet, que le Sénat procédera à la nomination de son président.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 mai.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Durfort de Civrac. La Chambre décide de voter au scrutin sur le projet de la commission concernant le tarif des douanes. Le projet de la commission est repoussé par 339 voix contre 96. M. Benjamin Raspail dépose une proposition de loi tendant à désigner le 14 juillet comme fête nationale et à supprimer le chapitre métropolitain de Sainte Geneviève pour rendre le Panthéon à son ancienne destination. La proposition est signée par 44 députés.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 22 mai, 12 h. soir.

Les comités socialistes qui avaient préparé une manifestation pour le 23 mai, font publier deux notes pour retirer les pouvoirs donnés à divers associés, en vue de cette manifestation.

On ne croit donc à rien de sérieux pour demain, à moins d'incidents imprévus.

Diverses réunions du Sénat ont délibéré hier, sur le choix du candidat à la présidence.

MM. Léon Say a réuni 33 voix, Le Royer 24, Pelletan 24.

La décision définitive est renvoyée à lundi.

Le centre-gauche dissident, convoqué chez M. Dufaure, a adopté la résolution portant que la présidence du Sénat doit être occupée d'une manière effective, et que le poste d'Ambassadeur à Londres doit rester entre les mains de M. Léon Say.

Il annonce qu'il présentera un candidat après la décision des autres groupes.

Le Journal des Débats contient la communication suivante : M. Léon Say est

reparti pour Londres, après s'être mis à la disposition de ses amis dans le cas où il leur conviendrait de le porter sur la liste des candidats à la présidence du Sénat.

Paris, 22, 2 h. 35, soir.

On télégraphie, ce matin, de Roubaix : Encore dix mille grévistes. On a l'espoir d'une grande reprise de travail pour lundi.

Paris, 22, 3 h. 57, soir.

M. de Cassagnac interpelle le ministre sur l'élection dans le Gers et sur la politique intérieure.

La majorité du bureau de la Chambre est opposée aux poursuites contre le duc de Padoue.

Les poursuites sont néanmoins demandées par le Gouvernement.

Le prince Napoléon a été reçu à Milan par la princesse Clotilde.

Le succès de M. Léon Say est toujours probable.

Bourse de Paris

Cours du 22 Mai.

Rente 3 p. %	85 15
— 3 p. %, amortissable	86 70
— 4 1/2 p. %	115 50
— 5 p. %	118 85

Quels grains de la leur que ces tannes qui se pressent sur le nez, le front et le

menton. En pressant entre vos doigts ces vilains points noirs pour les extirper, vous les multipliez et vous grossissez vos traits. Le moyen de vous en débarrasser est d'employer l'Anti-bolbos de la parfumerie exotique E. SENET, 35 rue du 4 septembre, Paris.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Repas sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose ; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelnuari, le duc de Plu-kow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r Prof. Dédé, etc.

Curé n° 63,476 : M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueur nocturnes.

N° 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir

faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

L'eau de l'ÉCHELLE, hémostatique est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Le Vin de Gilbert Séguin fortifiant et fébrifuge, est recommandé depuis plus de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres etc. Exiger la signature G. Séguin, Paris 378, rue Saint-Honoré.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONIME — CAPITAL : 20 MILLIONS DE FRANCS — 16, RUE LE PELETIER, A PARIS

Propriétaire du Moniteur des Tirages Financiers

SUCCURSALES : Angers—Blois—Bordeaux—Caen—Clermont—Le Havre—Lille—Limoges—Lyon—Le Mans—Marseille—Nancy—Nantes—Nice—Orléans—Le Puy—Reims—Tours—La Rochelle—Rouen—Toulouse.

Paris, le 20 mai.

Nous avons rendu compte, il y a huit jour de l'Assemblée générale des actionnaires du Crédit Général Français. Nous avons constaté la progression constatée des affaires de cette institution de crédit et l'augmentation des bénéfices distribués à ses actionnaires. Depuis cette époque, les Actions du Crédit Général Français qui étaient à 710 francs, se sont élevées à 725 fr., soit net à payer 350 fr. Elles ont reçu cette année un dividende de fr. 25,28 pour le deuxième semestre de 1879 ; elles ne resteront pas à ce prix. Les actions d'une société aussi puissante que le Crédit Général Français ne peuvent se capitaliser longtemps à un taux qui ressort à plus de 9 0/0.

On nous a demandé de donner à nos lecteurs quelques renseignements nouveaux sur les opérations du Crédit Général Français et sur les causes de la prospérité remarquable de crédit.

Le Crédit Général Français s'est attaché, depuis sa création, à rendre le plus de services possible à ses clients et aux abonnés de son journal, le Moniteur des Tirages Financiers.

Par son journal, dont le succès va toujours croissant, il renseigne exactement et utilement tous ses clients sur toutes les affaires financières ; il leur donne la liste de tous les tirages. Aucun journal financier n'est plus complet.

Dans ses bureaux à Paris dans ses succursales en province, le Crédit Général Français se met à la disposition de ses clients pour toutes leurs opérations financières. Ses services sont cités comme des modèles sous le rapport de l'exactitude, de la régularité, de la rapidité.

Le Crédit Général Français s'attache surtout à trouver pour la clientèle fidèle qui a en lui une confiance absolue, des affaires qui soient de tout point excellentes. A une époque où la cherté de la vie est extrême, il s'efforce de trouver des placements qui donnent la fois des revenus élevés en même temps que la certitude d'une plus value.

Le Crédit Général Français a eu le bonheur de rencontrer dernièrement une de ces affaires exceptionnelles, nous voulons parler de l'Agence Havas qui donne, ainsi on le verra plus loin, les résultats les plus satisfaisants. Il étudie en ce moment une affaire nouvelle qui lui paraît réunir les mêmes éléments de succès et qui est appelée à prendre rang parmi les meilleures valeurs du marché. Nous reviendrons prochainement sur ce placement, qui répondra à toutes les exigences des capitalistes les plus prudents et qui donnera en même temps un revenu considérable.

Le Crédit Général Français a le premier propagé les titres des compagnies d'assurances contre l'incendie et sur la vie. Autrefois ces titres restaient entre les mains

d'un petit groupe de capitalistes, qui les accaparaient. Le Crédit Général Français, grâce à ses puissantes relations, parvint à se procurer un certain nombre de titres de ces Compagnies et en les cédant à ses clients, il leur ouvrit une nouvelle mine d'affaires sérieuses et lucratives, qui leur était auparavant fermée.

Les clients du Crédit Général Français ont pu ainsi acheter des actions de la Compagnie du Soleil-Incendie, de l'Aigle-Incendie, Soleil-Vie. Leurs capitaux ont été plus que doublés par chacune de ces affaires. Les actions du Soleil-Incendie placées en 1872 à 3.815 fr., après avoir donné des dividendes de 8 0/0, valent aujourd'hui 10,000 fr. Les actions de l'Aigle, payées par les clients du Crédit Général Français 3.600 fr., valent actuellement 6.200 fr. Les actions du Soleil-Vie, cédées à 425 fr., atteignent le cours de 1.700 fr.

LES ACTIONS DE LA COMPAGNIE

LE SECOURS

Le Crédit Général Français a récemment offert à sa clientèle avec un grand succès les actions du Secours, Compagnie d'assurances contre les accidents de chemins de fer et autres, au capital de dix millions, libérée d'un quart.

Les actions de cette Société ont toutes été absorbées contre les autres actions des affaires d'assurances patronnées par le Crédit Général Français, sur lesquelles, de si grands bénéfices ont été réalisés par ses clients.

Aujourd'hui nous conseillons à nos lecteurs d'acheter en bourse ces titres à francs 357,50, net à verser nous leur disons qu'il y a à réaliser sur ces valeurs des plus-values certaines. En voici les raisons, mais avant de passer outre, rappelons que le Crédit Général Français a conseillé, il y a un mois, à ses clients, d'acheter des actions de l'Agence Havas à 610 fr. ; elles valent aujourd'hui 710 fr.

L'assurance contre les accidents ne fait que naître en France ; le développement qu'elle comporte l'expérience révèle à chaque instant, fait entrevoir, pour cette branche, des horizons plus vastes encore que pour les assurances sur la vie et contre l'incendie.

Dès sa naissance, la Compagnie le Secours a conquis le premier rang parmi les anciennes Compagnies.

Avec son capital de dix millions, la Compagnie le Secours tient, dans la branche accidents, le rang qu'occupent la Nationale ou la Générale dans les branches vie et incendie, elle marche de pair avec ses grandes Compagnies. C'est important pour l'assuré qui donne sa confiance au Secours, mais c'est plus important encore pour l'actionnaire.

Le capital, augmenté des réserves accumulées d'année en année, et du portefeuille,

constitue une garantie dont l'accroissement est proportionnel à l'importance des affaires réalisées.

Le capital et les réserves placés conformément à la loi, en Rentes ou autres valeurs sur l'Etat, ou en immeubles, produisent un intérêt qui vient s'ajouter aux éléments de bénéfice.

Et à cette occasion, nous devons faire une observation qui a une grande importance. Les actionnaires de Compagnies d'assurances ne peuvent jamais faire aucune perte ; en effet, le capital qu'ils versent entre les mains de la Compagnie est placé par elle en valeurs de tout repos, et les intérêts payés sur ces valeurs suffisent pour couvrir tous les risques. Tout le capital versé par les assurés appartient donc, les frais généraux déduits, aux actionnaires.

Dans ces conditions, il est certain que dès la première année, les bénéfices de la Compagnie le Secours doivent être considérables. Les assurés arrivent en grand nombre et beaucoup de combinaisons ingénieuses leur sont offertes, qui ne se trouvent prévues dans les tarifs d'aucune autre Compagnie d'assurance contre les accidents.

Les actions de la Compagnie le Secours sont aujourd'hui à fr. 732,50, soit fr. 357,50 net à payer. Elles sont en hausse sur le prix de la vente faite récemment par le Crédit Général Français.

Le classement de ces titres est déjà parfait et un nouveau mouvement de progression est assuré. Les actions de la Compagnie le Secours, sont recherchées en effet par des capitalistes qui portent dans le choix de leur placements une réserve même excessive.

Nous conseillons vivement à nos lecteurs d'acheter ces titres à fr. 732,50, soit fr. 357,50 nets à payer.

Nous avons la conviction qu'ils reconnaîtront à bref délai qu'ils se sont intéressés à une affaire de grand avenir, qui leur donnera et comme plus-value et comme revenu une complète satisfaction.

LES ACTIONS DE L'AGENCE HAVAS.

Depuis que nous avons recommandé ces titres à nos clients, ils n'ont pas cessé de progresser. On négocie aujourd'hui ces actions à 710 fr.

Leprix de 710 fr. qui ne va pas tarder à être dépassé, n'est pas en rapport lui-même avec la prospérité actuelle et future de la Société. L'adoption de la forme anonyme par l'Agence Havas a singulièrement favorisé son extension ; nous croyons qu'il sera fait à l'assemblée prochaine, sur l'avenir qui attend cette Société, des communications des plus intéressantes.

En présence de cette situation, qui s'an-

nonce comme très brillante, nous conseillons à nos clients qui ont des titres de l'Agence Havas de les garder en portefeuille. Dans quelques mois ils trouveront à la revendre bien au-dessus du prix de 710 fr. Quant à ceux qui ne se sont pas encore intéressés à cette affaire, nous leur conseillons de ne pas laisser échapper une occasion d'acheter à un cours relativement bas des titres qui sont classés parmi les meilleures valeurs du marché.

REASSURANCES GÉNÉRALES.

Les actions de la Compagnie de Réassurances Générales ont une excellente tenue sur le marché. Il y a, sur ce titre, des achats suivis au cours de 610 fr., soit 235 fr. nets à payer, et tout porte à croire à une hausse prochaine.

Son capital, représenté par des immeubles et des valeurs garanties par l'Etat, est plus considérable que celui de toutes les autres Compagnies de Réassurances et donne, par suite, confiance absolue aux Sociétés d'assurances qui ont recours à elle ; ce capital a déjà acquis une plus value considérable et est entièrement intact.

Les actionnaires auront prochainement connaissance, lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 7 juin, des opérations de la Compagnie, depuis sa création jusqu'à ce jour. Sans pouvoir donner des chiffres précis, il nous est permis de dire que, pendant les cinq mois du premier exercice, les primes au comptant se sont élevées à 1,250,000 fr., chiffre qui, ajouté au produit des intérêts du capital social, donne un solde de bénéfices très important. En ce qui concerne l'exercice 1880, la situation paraît devoir être encore plus favorable. On ne comptait d'abord arriver qu'au chiffre de cinq millions de primes environ, mais il est certain dès aujourd'hui que ces prévisions seront largement dépassées, les trois premiers mois de l'année ayant déjà produit plus de deux millions de primes au comptant.

Ces résultats obtenus et ces espérances fondées sur des faits nous portent à considérer le cours actuel des actions, soit 610 fr. ou 235 fr. nets à payer, comme bien inférieur à leur valeur réelle et nous inspirent toute confiance pour recommander les titres de cette Compagnie. Les acheteurs à ce cours feront une bonne opération en vue tant des revenus que de l'accroissement de leur fortune.

Adresser les ordres au Crédit Général Français, 16, rue Le Peletier, à Paris, ou à l'une de ses succursales en province.



ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE

Récompenses obtenues à l'Exposition universelle de 1878

POUR NOS COLLABORATEURS
2 MÉDAILLES D'OR, 4 MÉDAILLES D'ARGENT
4 MÉDAILLES DE BRONZE ET 7 MENTIONS HONORABLES

GRAND PRIX
(Cl. 24. Orfèvererie)

MÉDAILLE D'OR
(Cl. 43. Métallurgie du NICKEL et de ses alliages)



ORFÈVRENERIE ARGENTÉE ET DORÉE

COUVERTS CHRISTOFLE

SURTOUTS ET SERVICES DE DESSERT

Toujours fidèles au principe auquel nous devons le succès de notre industrie, DONNER LE MEILLEUR PRODUIT AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE, nous avons constamment maintenu et tout récemment encore amélioré la qualité de nos produits sans nous préoccuper de la concurrence de prix, qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité. — Quelque dénomination qu'on donne à nos produits, la seule garantie pour le public est de n'acheter que les objets revêtus de la marque ci-dessus et du nom de **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

Nos représentants à Cahors sont: MM. Mandelli frères, bijoutiers, orfèvres.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

ATELIER DE FABRICATION, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 37,

à Paris

Maison de Vente

Boulevard Sud, n° 17, au coin de la rue Fénélon

A CAHORS

Vous trouverez chez **M. GREIL** sa Maison de Cahors

Des Costumes complets, belle fantaisie pour hommes, depuis	9 ^{fr.}
Des id. id. pour enfants, depuis	4
Des Pardessus mode, entièrement doublés, façon des grands tailleurs, depuis	14
Des Douillettes Alpaga, depuis	23
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis	45

Et un joli choix et échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et *franco*. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. Greil se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les uniformes civils et militaires, — les vêtements ecclésiastiques, — les livrées.

Habillements de tous genres et de tous prix

Bon marché surprenant

1 FRANC par AN

90,000 Abonnés

Le Moniteur

52 NUMÉROS

Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères

Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infallibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

CONSTRUCTION ET RÉPARATION

DE MACHINES DE TOUTE SORTE

LOUIS DEBYSER

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier: machines à vapeur fixes, locomotives, machines à coudre etc. etc.

Ateliers à Catus.

Lire la brochure de Dargent (du Gaulois).

Rente foncière { Cours actuel 600.

Cours justifié 700.

Ses avantages — sa hausse progressive.

Augmentation constante du revenu et du capital.

Rente de l'état et Rente foncière.

Propriété individuelle et propriété collective.

Traité de 200 millions avec le Crédit Foncier.

Résultats de premières acquisitions.

En vente: Librairie Lecuir 17 boul. Montmartre, Paris.

Envoi: 30 centimes

AU PREMIER CHEMISIER

E. CRAMANT-MASSIP

CHEMISES INFROISSABLES

Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETE

Représentée à Cahors,

PAR M. DIDES,

Coiffeur par fumeur, 17, Boulevard Sud.

GUÉRISON IMMÉDIATE

des RHUMATISMES, NEURALGIES et MAUX de TÊTE

En faisant usage continu de la

Plus de Rhumatismes

Plus de Neuralgies

BAGUE ELECTRO-VOLTAÏQUE

BREVETÉ S.G.D.G.

ANTI-RHUMATISMALE

Seule Pile électrique à la portée de tout le monde.

Vente unique à Cahors, chez M^{rs} Mandelli, frères bijoutiers.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État, Applications en médecine:

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^o concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes

TONIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 4 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix: 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Doce pour 2 barriques 4 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'échantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fouritures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

POÉSIES

PAR M. LE V^e D'ARMAGNAC

Vol. de 240 pages.

Prix: 1 fr. 50, frais de port en sus.

EN VENTE

CHEZ CRAYSSAC, LIBRAIRE, A CAHORS, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

DICTIONNAIRE

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS

Par E.-O. LAMI et A. THAREL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8° de 800 à 900 pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles: 50 centimes.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 150 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les Souscripteurs le recevront *franco*, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons ou dix feuilles.

Envoi franco d'une série d'essai dans toute la France, contre 2 fr. 50 en timbre-poste.

Paris, 11, rue Saint-Lazare

PRIME A NOS LECTRICES

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.

Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. Onsoni, Administrateur de la *Mode Française*, 37, rue de Lille, à Paris.